

# L'école - Guide des parents



Französisch

# Table des matières

|                                                          |    |
|----------------------------------------------------------|----|
| Préface .....                                            | 3  |
| L'obligation scolaire .....                              | 4  |
| Le règlement scolaire et le comportement à l'école ..... | 5  |
| La déclaration de maladie / Excuse .....                 | 6  |
| Les fournitures scolaires .....                          | 8  |
| Une bonne collation .....                                | 9  |
| La participation des parents au quotidien scolaire.....  | 10 |
| L'assistance à prêter à la maison.....                   | 12 |
| Les aides et les interlocuteurs .....                    | 14 |
| Contact / Mentions légales .....                         | 15 |

# Chers parents,

Beaucoup de personnes contribuent au développement de votre enfant à l'école,

à savoir :

- **Le/la professeur principal(e), l'enseignant(e) spécialisé(e),**
- **Le/la directeur(trice) / le/la secrétaire**
- **L'intervenant(e) social(e)/l'éducateur(trice)**
- **Le/la concierge, le/la gestionnaire en économie familiale**
- **L'équipe de nettoyage et beaucoup d'autres.**

Toutes ces personnes font partie de l'équipe scolaire.

Votre assistance et votre attention sont essentielles : votre enfant aura autrement des difficultés à s'orienter à l'école et à apprendre avec aisance.

Ce guide vous apporte une série d'informations sur les questions générales autour de l'école et sur l'assistance que vous pouvez prêter à votre enfant.

**C'est ensemble avec vous que votre enfant deviendra fort !**



# L'obligation scolaire

L'école est obligatoire en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Cela signifie que les enfants ayant atteint six ans jusqu'au 30 septembre doivent participer aux cours réguliers.

La nouvelle année scolaire commence toujours en été de l'année civile. Les enfants et adolescents fréquentent une école pendant au moins dix ans.

Ils suivent les cours de l'école primaire de la 1ère à la 4ème année.  
Ils suivent alors les cours de l'enseignement secondaire de la 5ème à la 10ème année.

L'obligation scolaire se termine à la fin de l'année scolaire pendant laquelle votre enfant atteindra l'âge de 18 ans. Votre enfant doit fréquenter une école ou une école professionnelle jusqu'à cette date ou bien commencer une formation professionnelle.

Votre enfant doit par ailleurs participer à toutes les activités scolaires.

Il s'agit surtout des activités suivantes :

- **Les cours de sport et de natation,**
- **Les cours de religion / éthique\*,**
- **Les sorties de classe**  
ainsi que
- **Les voyages scolaires.**



\* Les cours de religion / éthique servent à présenter les différentes religions du monde et les valeurs de notre société. Les cours de religion ne visent point l'enseignement d'une foi chrétienne.

# Le règlement scolaire et le comportement à l'école

La loi scolaire de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie constitue la base pour la communauté scolaire et l'apprentissage commun. Un règlement scolaire obligatoire existe dans chaque école. Le règlement illustre ce qui est permis ou interdit à l'école et explique comment on se comporte avec autrui.

Règle générale :

- **Nous veillons au respect, à la courtoisie et à l'estime dans nos relations avec autrui !**
- **Les filles et les garçons, les femmes et les hommes bénéficient de droits égaux !**
- **Tous et toutes sont accepté(e)s tels/telles qu'ils/elles sont !**
- **La violence physique et verbale est interdite. Tous les problèmes et conflits doivent être résolus en paix.**



Le règlement scolaire de l'école de votre enfant vous sera remis lors de son inscription. Vous pouvez également le demander au secrétariat.

# La déclaration de maladie / Excuse

Votre enfant doit se présenter ponctuellement tous les jours et participer à tous les cours prévus.

Veuillez appeler l'école le matin au jour même pour excuser votre enfant en cas de maladie. Remettez-lui une lettre d'excuse à présenter une fois qu'il/elle sera de nouveau en bonne santé.

Sur la page suivante, vous trouvez les différentes excuses en cas de maladie.

Lors de manifestations spéciales comme des fêtes religieuses ou des événements culturels vous pouvez au préalable présenter une demande de congé à l'école.



## Appel téléphonique à l'école

Bonjour ! Je m'appelle\_\_\_\_\_.  
Je suis le père/la mère de\_\_\_\_\_ (nom).  
Il/elle est dans la classe de M./Mme\_\_\_\_\_ (nom de l'enseignant(e)).  
Mon enfant est malade.  
Il/elle pourra probablement de nouveau venir à l'école de-  
main/au\_\_\_\_\_ (date).  
Merci beaucoup de votre compréhension. Au revoir.

Hallo! Mein Name ist \_\_\_\_\_.  
Ich bin der Vater/die Mutter von \_\_\_\_\_ (Name).  
Er/Sie geht in die Klasse von Herrn/Frau \_\_\_\_\_ (Name der Lehrkraft).  
Mein Kind ist krank.  
Wahrscheinlich kommt er/sie morgen/am \_\_\_\_\_ (Datum) wieder in die Schule.  
Vielen Dank. Auf Wiedersehen.

## Lettre d'excuse pour l'école

Mon fils/ma fille \_\_\_\_\_ (nom)  
ne pouvait pas venir à l'école au \_\_\_\_\_ (date)  
parce que il/elle était malade.



Je vous prie de bien vouloir excuser son absence.

Signature

Mein Sohn/Meine Tochter \_\_\_\_\_ (Name)  
konnte am \_\_\_\_\_ (Datum) nicht zur Schule kommen,  
weil er/sie krank war.



Ich bitte Sie dies zu entschuldigen.  
Unterschrift

# Les fournitures scolaires

Les fournitures scolaires complètes et bien entretenues qui sont à ranger dans un sac d'école / un cartable adapté à l'âge de l'enfant lui sont indispensables pour les cours quotidiens.



Les fournitures scolaires en détail :

- **Une trousse/boîte à crayons**  
avec des crayons, un taille-crayon, une gomme, des crayons de couleur, un stylo, des cartouches d'encre, une règle.
- **Les cahiers et les livres pour les matières enseignées en ce jour.**  
L'emploi du temps vous informe sur les différentes matières et les jours auxquels elles sont enseignées.  
Veillez aux devoirs !
- **Une collation et une boisson.**

Le/la professeur informera votre enfant sur tout ce dont il/elle pourra encore avoir besoin.



# Une bonne collation

Un petit-déjeuner sain à la maison et une bonne collation pendant la pause à l'école sont importants et contribuent à l'apprentissage aisé.

Cette collation devrait être pauvre en sucre et en graisses.  
Voici un exemple :



Les boissons sont importantes ! Voici les boissons conseillées :  
**Eau, schorle (jus de fruit mélangé avec de l'eau minérale) ou thé**

Les limonades comme la coca ou le thé glacé sont déconseillés.

# La participation des parents au quotidien scolaire

Les parents jouent un rôle important dans le quotidien scolaire. L'école apprécie beaucoup votre collaboration et votre participation. Vous soutenez ainsi le développement scolaire de votre enfant.

Voici quelques domaines importants :

- Assistance avec les devoirs et contrôle
- Les devoirs de votre enfant, des informations et des messages aux parents se trouvent dans le carnet des devoirs. Le carnet peut servir aux échanges entre vous et les enseignants. Veuillez consulter ce carnet tous les jours !
- Les échanges personnels et téléphoniques au sujet des résultats scolaires, du comportement de votre enfant et de particularités de la famille sont importants. Veuillez immédiatement communiquer tout changement d'adresse ou de n° de téléphone au secrétariat de l'école afin que les enseignants puissent vous joindre en cas d'urgence.
- La participation aux manifestations scolaires comme
  - Les fêtes de l'école
  - Les réunions parents-enseignants est très importante ! À de telles occasions, les enseignants peuvent vous renseigner sur le développement scolaire de votre enfant
  - Lors de soirées de parents, les parents et le/la professeur principal(e) se réunissent et discutent différents thèmes et manifestations comme des fêtes ou des excursions pour la classe.
- N'hésitez pas à demander au/à la professeur principal(e) dans quels domaines votre enfant a besoin d'assistance.

L'école est un organisme démocratique où les parents ont un droit de codécision et de vote sur différents thèmes. Il y a les comités suivants à cet effet :

- Le conseil de classe  
(les thèmes concernant la classe sont présentés et discutés)
- La commission scolaire  
(les thèmes concernant l'école sont présentés et discutés)
- Le conseil scolaire  
(prise de décisions de grande portée pour l'école)



# L'assistance à prêter à la maison

Nous aimerions vous donner quelques conseils sur la manière dont vous pouvez prêter assistance à votre enfant chez vous afin qu'il/elle soit toujours à la hauteur des défis scolaires.

## ■ Montrez de l'intérêt pour le quotidien scolaire :

Prenez votre temps avec l'enfant et regardez-le dans les yeux lorsque vous lui parlez.

Questions modèles :

**Comment la journée s'est-elle passée ?  
Est-ce que tu dois faire des devoirs ? Lesquels ?  
Est-ce que l'enseignant t'as dit qu'il faudrait que  
tu me dises quelque chose ?**

Contrôlez le sac d'école : toutes les fournitures nécessaires pour la prochaine journée scolaire doivent y être.

Accompagnez votre enfant à l'école primaire.



### ■ Devoirs :

Créez un emploi du temps structuré avec

- Des temps bien déterminés ;
- Un environnement calme et bien tenu (éteignez la télévision et le portable) ;
- Consultez le carnet de devoirs tous les jours pour voir les devoirs actuels et pour contrôler s'il y a des messages importants ;
- Prêtez assistance à votre enfant en cas de problèmes ;
- Demandez du soutien scolaire le cas échéant (vous pouvez solliciter des aides financières auprès du BUT (programme d'éducation et de participation), voir page 14) ;
- Le service d'orientation pour les affaires scolaires et familiales propose d'autres aides (voir page 14).

### ■ Activités de loisirs :

Parlez beaucoup à votre enfant, jouez avec lui. Veillez à des activités adaptées à l'âge, comme la lecture de l'histoire du soir, une visite à la bibliothèque, un passage au terrain de jeu.

Les contacts avec d'autres enfants font du bien à votre enfant. Inscrivez-le dans une association sportive, à des cours de musique, de peinture etc. (BUT)

Veillez à des jeux vidéo et films adaptés à l'âge.

Votre enfant a besoin de beaucoup de sommeil (>8h) pour être en forme à l'école au lendemain.

# Les aides et les interlocuteurs

## ■ BUT = Bildungs- und Teilhabepaket (BUT - programme d'éducation et de formation)

Le gouvernement fédéral propose cette prestation aux enfants et adolescents de familles à bas revenu.

Elle permet la participation aux sorties de classes, aux repas communs à l'école maternelle ou à l'école, à des cours de soutien ; la participation à des activités sportives, des jeux ou l'inscription dans une association musicale ou une autre organisation appropriée.

Les titulaires d'allocations chômage II, d'aides au revenu, d'aides sociales, d'allocations enfants ou d'allocations logement peuvent solliciter des aides des fonds du BUT auprès de l'agence de l'emploi ou du bureau d'aide social compétents. Votre école (professeur principal(e), l'intervenant(e) social(e), le/la secrétaire) pourra vous conseiller.

## ■ Le service d'orientation pour les affaires scolaires et familiales

- Le service d'orientation scolaire régional -

Les parents et les élèves peuvent s'adresser au service d'orientation scolaire régional du district Minden-Lübbecke avec toute question ou problème du domaine scolaire. Conseil sur rendez-vous.

### **Heures d'ouverture du secrétariat :**

Lundi - jeudi : 08h00 – 12h00 et 13h00 – 17h30. Vendredi : 08:00 - 12:30

### **Adresse et coordonnées de contact :**

Portastraße 9, 32423 Minden

Téléphone : +49 571 807-12000

Email: [schul-undfamilienberatung@minden-luebbecke.de](mailto:schul-undfamilienberatung@minden-luebbecke.de)

[www.minden-luebbecke.de/Service/Regionale-Schulberatungsstelle](http://www.minden-luebbecke.de/Service/Regionale-Schulberatungsstelle)

# Contact

Kreis Minden-Lübbecke  
Schulamt – Kommunales Integrationszentrum  
Portastr. 13  
32423 Minden  
N° tél. : 0571/807-21710



## Mentions légales

### Éditeur

Kreis Minden-Lübbecke  
Portastr. 13, 32423 Minden  
N° tél. : 0571/807-0  
[www.minden-luebbecke.de](http://www.minden-luebbecke.de)

**État des informations :** Juillet 2019

### Bibliographie :

Présentations graphiques et images :  
Fotolia ([www.fotolia.de](http://www.fotolia.de))

### Supporté par :

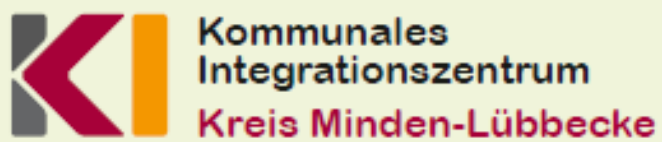


Ministerium für Kinder, Familie,  
Flüchtlinge und Integration  
des Landes Nordrhein-Westfalen





Mühlengreis  
**MINDEN-LÜBBECKE**



Kommunales  
Integrationszentrum  
**Kreis Minden-Lübbecke**

[www.minden-luebbecke.de/integration](http://www.minden-luebbecke.de/integration)

